



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

---

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

**Date de l'analyse:**

13.10.2025

**Titre du projet du marché:**

Projet de rénovation du réseau d'eau potable sur le secteur Agettes, Ville de Sion

**Forme / genre de mise en concurrence:**

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

**ID du projet:**

#22745

**N° de la publication SIMAP:**

#22745-01

**Date de publication SIMAP:**

08.10.2025

**Adjudicateur:**

Oiken SA - Achats et Logistique

Lucie Dumoulin

Rue de l'industrie 29

3960 Sierre - Suisse

+41 27 617 32 27

lucie.dumoulin@oiken.ch

**Organisateur:**

stabilis ingénieurs Sàrl

Av. de la gare 13

1950 Sion

**Inscription:**

Sur simap, pas de délai

**Visite:**

Pas de visite prévue

**Questions:**

17.10.2025, sur simap

**Rendu documents:**

19.11.2025 12h00, le timbre postal fait foi.

Deux exemplaires papier et clé USB

**Rendu maquette:**

Pas de maquette à rendre

**Type de procédure:**

Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

**Genre de prestations / type de mandats:**

CPV principal

71300000 Services d'ingénierie

Autres CPV

71313400 Étude d'impact sur l'environnement pour la construction

71320000 Services de conception technique

**Description détaillée des prestations / du projet:**

Établissement d'un plan directeur des eaux dans le cadre de la rénovation du secteur des Agettes, Ville de Sion, servant de base à la planification, à la coordination et à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des différentes communes et mise à l'enquête des ouvrages.

**Communauté de mandataires:**

Admise, maximum 5 membres.

**Sous-traitance:**

Admise, maximum 30 %.

**Mandataires préimpliqués:**

Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

**Comité d'évaluation ou Jury:**

- M. Franck Renzacci, Responsable d'exploitation et de projets
- Mme Déborah Bouvresse, Cheffe de projets Eau Gaz
- M. Daniel Brunner, Responsable réseaux Eau Gaz
- M. Léonard Jaccaud, Responsable Génie civil
- M. Renaud Emery, Fontainiers Eau Gaz

**Conditions de participation:**

**Critères d'aptitude:**

Le soumissionnaire doit posséder au minimum les compétences, aptitudes et formations suivantes :

- Compétences en Génie civil
- Compétences en dimensionnement hydraulique de conduites
- Compétences en électricité des ouvrages hydrauliques
- Compétences en établissement d'études d'impacts sur l'environnement
- Compétences en géomatique

Cette condition s'avère remplie en remplissant les références demandées aux annexes Q6.1, Q6.2 et Q6.3.

**Critères d'adjudication / de sélection:**

1. Prix déposé 40 %, méthode T200
2. Qualités techniques de l'offre 25 %
3. Qualification du soumissionnaire 20 %
4. Organisation pour l'exécution du marché 10 %
5. Contribution au développement durable 5 %

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

**Indemnités / prix:**

Aucune

---

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

## Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent un descriptif exhaustif des prestations, ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

## Manques de l'appel d'offres:

- La pondération et la méthode de notation du prix ne permettent pas une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les droits moraux restent la propriété des soumissionnaires et les droits patrimoniaux ne peuvent être transmis qu'avec l'accord du soumissionnaire ou contre rémunération. La formulation selon laquelle les documents déposés sont de la "propriété exclusive" de l'adjudicateur ne devrait plus être utilisée.

## Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art. 15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

## Évaluation de l'OMPr:



# **CRAIA**

Conférence Romande des Associations,  
d'Ingénieurs et d'Architectes